

SSIAP 3 - RECYCLAGE

SSIAP 3 - Chef de service de sécurité incendie
En centre de formation, En entreprise

Durée : 21 h

Objectifs pédagogiques

Actualiser ses compétences de chef de service de service de sécurité incendie dans un Établissement Recevant du Public (ERP) ou un Immeuble de Grande Hauteur (IGH).

Le public

Titulaire du SSIAP 3 depuis moins de 3 ans remplissant les prérequis souhaitant recycler ses connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'emploi et à la fonction de chef de service de sécurité incendie en Établissement Recevant du public (ERP) et/ou Immeuble de Grande Hauteur (IGH).

Prérequis

- Secourisme [moins de 2 ans],
- SSIAP 3 ou attestation recyclage de moins 3 ans avant la date anniversaire,
- Plus de 1 607 heures en fonction Chef de service durant les 36 derniers mois.

Déroulé du programme

Réglementation (4 heures)

- Evolution des textes réglementaires,
- Règlement de sécurité dans les ERP : dispositions générales, dispositions particulières et spéciales,
- Règlement de sécurité dans les IGH,
- Rappel des textes sur les moyens de secours,
- Rappel sur le code du travail,
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP,
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Notion de droits civil et pénal (2 heures)

- Les Codes Civil et Pénal,
- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et responsabilité pénale,
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui.

Fonction maintenance (4 heures)

Réglementation (4 heures)

Evolution des textes réglementaires,
Règlement de sécurité dans les ERP : dispositions générales, dispositions particulières et spéciales,
Règlement de sécurité dans les IGH,
Rappel des textes sur les moyens de secours,
Rappel sur le code du travail,

Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP,
Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Notion de droits civil et pénal (2 heures)

Les Codes Civil et Pénal,
La délégation de pouvoir et la délégation de signature
La responsabilité civile et responsabilité pénale,
Le délit de mise en danger de la vie d'autrui.

Fonction maintenance (4 heures)

Contextes d'obligations réglementaires,
Aspects juridiques : les contrats avec obligation de moyens, les contrats avec obligation de résultat,
Différents types de contrats : le contrat de types "prédictifs", le contrat de types "préventifs", le contrat de types "correctifs" ou "curatifs",
Normalisation

L'accessibilité des personnes handicapées (2 heures)

Les dispositions réglementaires :
Les commissions accessibilité,
Les exigences réglementaires générales,
Les exigences dimensionnelles et qualitatives,
Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier),
Visite, réception par commission d'accessibilité.

Analyse des risques (4 heures)

Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels,
Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux,
Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens),
Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel),
Le plan de prévention (rappel),
Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel).

Moyens de secours (2 heures)

Evolution des textes réglementaires,
Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications),
Moyens d'alerte des secours,
Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours,
Connaître et savoir exploiter un S.S.I

Suivi, évaluation et certifications

- Feuille d'émargement,
- Evaluation en fin de formation,
- Enquête de satisfaction stagiaire et client,
- Obtention d'une attestation de formation.

Inscription au 04 90 37 65 43 ou par mail à contact@ng-formations.fr

Généré le 11/04/2025 / Habilitation INRS - 1512333/2022/SST-01/O/07

Agrément préfectoral SSIAP n° 84-0002 - Autorisation d'exercice CNAPS n° FOR-084-2028-07-05-20230632064 - Agrément ADEF n°8417122003

Taux de satisfaction

99.35%

L'équipe pédagogique

Nos formations sont animées par des formateurs experts, sélectionnés pour leurs connaissances approfondies des thématiques abordées et leurs compétences pédagogiques. Ils garantissent des sessions de formation à la fois pratiques, interactives et adaptées aux besoins des apprenants.

Le financement

Les modalités de financement des formations sont variables et dépendant de nombreux critères. Parmi ceux-ci, la catégorie socioprofessionnelle de l'apprenant, l'Opérateur de Compétences (OPCO), la taille de l'entreprise sont prépondérants. L'équipe NG SECURITE vous accompagne dans le choix de vos formations et les modalités de financement. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

Les sessions inter-entreprises

Dates	ville	Tarif HT/personne
Du 29 au 31 janvier 2025	Orange	550
Du 15 au 17 octobre 2025	Orange	550